



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Art lyrique

Question écrite n° 35845

Texte de la question

M Robert Poujade attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'extrême disproportion qui existe entre les aides accordées aux théâtres lyriques de Paris et de quelques grandes métropoles régionales et celles qui sont dispensées avec une regrettable parcimonie aux théâtres lyriques de province, dont beaucoup ne reçoivent rien de l'État. Il n'apparaît pourtant pas évident que cette disproportion soit toujours justifiée, tant s'en faut, par l'excellence et le succès des scènes ainsi favorisées. Sachant qu'il est conscient et préoccupé de cette situation, qui est rendue plus choquante par la volonté affirmée par l'État de décentralisation, il lui demande ce qu'il envisage de proposer pour permettre aux collectivités locales qui font, sans appui, des efforts sérieux pour le théâtre lyrique de recevoir de l'État des témoignages moraux et matériels d'encouragement, et contribuer à rééquilibrer la politique culturelle de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Poujade Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35845

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 410